



**MOUVAUX**  
COM. DE LA SEANCE

**PROCES-VERBAL**

**DE LA SEANCE DU**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le premier février à 18 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de Mouvaux se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de M. Eric DURAND, Maire.

Nombre de conseillers Municipaux : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2023

Etaient présents : M. Eric DURAND, Maire.

Mme Charlotte DEBOSQUE, M. Thomas DESMETTRE, M. Jérémie STELANDRE, Mme Sandrine DELSALLE, M. Philippe-Hervé BLOUIN, Mme Marie CHAMPAULT, M. Joseph SANSONE, Adjoint.

M. Bernard BATAILLE, Mme Véronique CANONNE, M. Guillaume COSTA, Mmes Cécile DA SILVA, Nathalie DERYCKE, Constance DUBUS, M. Pascal GHEYSSENS, Mmes Nathalie GILMANT, Florence GOSSART, Véronique HOSTI, M. Stéphane LEBON, Mme Laurence LEPLAT, MM. Christian MAUCONDUIT, Anthony PODGORSKI, Mmes Isabelle TASSART, Anne-Sophie TOULEMONDE, Christel WILLOT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Eddie BERCKER (pouvoir à M. DURAND, Maire), M. François CARTIGNY (pouvoir à M. LEBON), Mme Marycke CUYPERS (pouvoir à Mme CANONNE), M. Nicolas DELATTRE (pouvoir à M. SANSONE), Mme Emmanuelle DUPREZ (pouvoir à M. DESMETTRE), M. Romain KALLAS (pouvoir à Mme CHAMPAULT), Mme Marie PLANTAIN (pouvoir à Mme DEBOSQUE), M. Franck TRAJBER (pouvoir à M. STELANDRE)

Mme Cécile Da Silva, désignée secrétaire de séance, procède à l'appel.

M. le Maire : Bonsoir, le quorum étant atteint, je vous propose donc d'ouvrir cette séance. Vous avez donc le compte-rendu des décisions que j'ai été amenées à prendre :

23 novembre 2022 – Décision portant avenant au marché de travaux de réfection et végétalisation de la cour de la crèche Noëlle Dewavrin en site occupé modifiant la structure du jeu extérieur initialement prévue avec la société Euro Flandres TP à Bailleul pour un montant de 7 870 € HT à compter de la notification de cet avenant avec prolongation du délai d'exécution jusqu'au 15 décembre 2022.

8 décembre 2022 – Décision portant cession en l'état du chariot élévateur Mitsubishi et du transpalette électrique Stockman à la société Multi Chariots à Orchies pour des montants nets de 3 100 € et 700 € conformément aux offres de reprise datées du 22 novembre 2022.

8 décembre 2022 – Décision portant cession en l'état de la balayeuse Dulevo 2000 à la société Lemmonnier à Isigny Le Buat (50) pour un montant net de 3 500 € conformément à l'offre de reprise datée du 13 juillet 2022.

16 décembre 2022 – Décision portant marché de maintenance, créations et réparations de la vidéo protection avec la société Eryma à compter du 1er janvier 2023 pour une durée de 4 ans.

Si elles appellent des observations vous pouvez m'en faire-part. Avant d'ouvrir l'ordre du jour, vous avez eu la transmission du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022. Ce procès-verbal appelle-t-il des observations ou des modifications de votre part ? Non, je considère que le procès-verbal de cette séance est adopté à l'unanimité. Je vous propose donc de débiter cette séance par l'ordre du jour avec le rapport d'orientations budgétaires et je cède la parole à Philippe-Hervé Blouin, Adjoint au Maire en charge des finances.

### **1-Rapport d'Orientations Budgétaires 2023**

M. Philippe-Hervé BLOUIN, Adjoint, Rapporteur ;

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale (NOTRe) modifie les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs au débat d'orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Pour les communes de plus de 10.000 habitants, le rapport porte sur :

- Les orientations budgétaires
- Les engagements pluriannuels
- La structure et la gestion de la dette
- La structure des effectifs
- Les dépenses de personnel
- La durée effective du travail dans la collectivité

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 ci-annexé reprend les éléments exposés.

Vu la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 lors de la commission Finances – Contrôle de Gestion réunie le 21 janvier 2023 ;

Il vous est demandé de bien vouloir acter la tenue du débat d'orientations budgétaires lors de la présente séance.

M. Blouin, rapporteur : Merci Monsieur le Maire. Donc l'objet du ROB c'est de faire état des orientations budgétaires de la commune, c'est-à-dire des investissements pluriannuels envisagés avec prévision, des dépenses et des recettes. Je dirais simplement que le ROB a le mérite de préparer le compte administratif, le conseil est prévu au mois de mars de l'année, ainsi que le budget prévisionnel. Le contexte national, la loi de finances pour 2023 et les orientations budgétaires seront étudiés. Alors au niveau du contexte national, quelques éléments, donc une inflation à 5,2 % et votée à 1,2 % en 2021, une croissance annuelle de 2,5 %, elle était de 6,8 % en 2021, des taux d'intérêts qui augmentent 2,16 % début janvier pour l'Euribor 3 mois et il continue à augmenter puisque fin janvier il est à 2,46 %. Au niveau national, pour l'ensemble du bloc communal selon les statistiques fournies, on constate sur 2022 une baisse de la capacité de financement, l'épargne brute en repli de 11 %, 11,2 % exactement, une hausse des charges à caractère général. Sur la loi de finances 2023, alors nous avons relevé 4 points qui concernent la ville de Mouvaux, d'abord une stabilité de la dotation globale de fonctionnement, il y a une hausse au niveau national mais qui ne nous concerne pas, qui concerne la DSU et la dotation de solidarité rurale, il y a un fonds vert, une enveloppe de 2 milliards d'euros, là nous pouvons être concernés dans le cadre de la rénovation énergétique de nos bâtiments et la rénovation des parcs lumineux, l'éclairage public. Troisième point, le filet de sécurité pour les communes confrontées à la hausse de leur facture d'électricité, sous réserve d'avoir une épargne brute dégradée de 25 % sur l'exercice 2022 et 15 % sur l'exercice 2023, avec bien entendu une prise en charge partielle du surcoût de l'énergie et un amortisseur électricité pour les communes qui paient leur électricité plus de 180 € le Mwh. Nous sommes concernés puisque, actuellement, nous sommes à 187 €, donc nous pensons obtenir une aide de 176 000 € mais ces aides concernent uniquement l'électricité, pour le gaz il n'y a rien de prévu. Alors les orientations budgétaires, donc projection du résultat 2022 par rapport au réalisé 2021, les recettes réelles de fonctionnement, nous attendons une hausse, nous vous

présenterons certainement une hausse aux alentours de 8,03 % au mois de mars, ce qui représente une somme de 1 119 000 € répartis de la manière suivante : une hausse de 197 000 € liée à la reprise des structures municipales, les centres aérés notamment. Une hausse de 1 025 000 € liée principalement à la hausse de la taxe foncière sur les propriétés bâties et les subventions et participations en baisse de 140 000 € liée au non renouvellement des subventions exceptionnelles perçues en 2021 lors du covid : les masques... donc nous avons une baisse de 140 000 €. Les dépenses réelles de fonctionnement, elles sont en hausse de 13,87 % réparties de la manière suivante, donc ce qui représente une hausse de 1 691 000 € : les charges à caractère général augmentent de 28 %, en hausse de 812 000 €, principal élément bien entendu, vous vous en doutez, c'est la hausse des fluides qui représente 729 000 € sur les 812 000 € que nous avons ; les charges de personnel : une hausse de 774 000 €, une hausse de 9,67 % je développerai les raisons tout à l'heure ; les autres charges de gestion courante, une hausse de 99 000 € liée au remboursement des classes de neige annulées en 2022. Les frais financiers, stabilisés en 2022 puisqu'actuellement 2 600 €, ce ne sera pas le cas en 2023. Donc le résultat de clôture 2022, compte tenu de ce qui précède, est évalué à 1 436 000 €, en diminution de 1 100 000 € par rapport à celui de 2021. Dans ce contexte donc, une stratégie financière qui a été revue face au contexte de crise et le budget 2023 s'articulera pour les axes principaux suivants : bien entendu conforter l'existant en conservant des services publics de qualité à destination des Mouvillois malgré des hausses de prix impactant la section de fonctionnement ; une sobriété énergétique ; et ensuite mettre en œuvre une politique de recherche de financement active. À ce titre, la ville a obtenu la notification de prêt de 570 000 € de subvention d'équipements auprès de la MEL, du département, de la région et de l'Etat et nous continuerons cette recherche de financements en 2023. Les prévisions budgétaires 2023 par rapport, j'insiste, au budget 2022 : alors les recettes de gestion 2023 sont estimées en hausse, on prévoit +412 000 €, une hausse de 2,73 % répartis de la manière suivante : hausse des produits et services + 117 000 € alors c'est principalement une hausse tarifaire de la restauration scolaire, cette hausse a été appliquée mais elle compense partiellement le surcoût induit par l'inflation sur les denrées alimentaires et une hausse des tarifications péri et extra-scolaires, une hausse des impôts de 3,48 % 380 000 €. Donc il n'y aura pas de hausse d'impôts sur Mouvoux en 2023 c'est-à-dire pas de hausse de la taxe foncière mais néanmoins nous allons constater une hausse d'une recette puisque la base des valeurs locatives sur laquelle est appliquée le taux de la taxe foncière augmente de 7,1 %. Par contre nous prévoyons une baisse assez sensible des droits de mutation, donc ce sont les droits que nous percevons lors des opérations immobilières sur Mouvoux. Nous pensons avoir 1 100 000 en 2022, c'est un chiffre qui demande à être confirmé, nous prévoyons en 2023 : 850 000 € non pas dû à la chute de l'immobilier sur Mouvoux mais tout simplement nous anticipons une baisse des transactions suite à l'augmentation des taux d'intérêts. Les dotations et participations : une baisse de 2,27 % moins 55 000 €, qui est liée principalement à un nouveau conventionnement à intervenir avec la CAF, dont les versements sont très difficiles à anticiper donc nous avons une prévision très prudente à ce sujet-là. Les dépenses réelles de gestion 2023 : stabilité puisque nous prévoyons une baisse de 0,08 % avec néanmoins une hausse des charges à caractère général 155 000 € mais un gros point d'interrogation concernant les fluides puisque nous avons un appel d'offres concernant l'électricité et le gaz au mois de juin 2023 et vous imaginez que dans ce contexte, nous mettons beaucoup de réserve sur les chiffres que nous vous présentons. Aujourd'hui la hausse des fluides s'est estompée mais néanmoins nous dépendons beaucoup des événements extérieurs. Nous espérons une baisse de notre consommation électrique sur une année pleine avec les travaux qui ont été engagés courant 2022 et bien entendu, gros point d'interrogation sur l'éligibilité de la ville pour l'amortisseur électricité. Est-ce que nous pourrions toucher ou pas des subventions ? Alors, le gaz lui est très volatile, nous avons baissé les températures dans les bâtiments publics, donc il y aura certainement une baisse de la consommation mais les prix ont flambé en 2022, pour le moment c'est relativement stable mais nous ne sommes pas à l'abri d'une hausse en 2023. Les frais de restauration augmentent de 20 000 € lié là aussi à la hausse des matières premières. Les frais de nettoyage des locaux ont été revus à la baisse, il y a un avenant qui a réduit les prestations et nous allons économiser à peu près 25 000 €. Le chapitre 012, donc les charges de personnel : nous prévoyons une masse salariale à 9 millions d'euros. Alors dans les prévisions 2022 avec la DM elle était à 9 millions d'euros, en réalité la masse salariale va s'élever aux alentours de 8 700 000 donc nous prévoyons une hausse de 2,4 % de la masse salariale en 2023. Au niveau du chapitre 65, autres charges de gestion courante : une baisse de 132 000 €, en 2022 nous avons eu la prise en charge des séjours au choix des écoles, suite à l'annulation des classes de neige, ce qui a entraîné une dépense supplémentaire de 118 000 € que nous n'aurons pas en 2023 puisqu'ils y sont actuellement. Au chapitre 014, atténuations des recettes : la pénalité SRU est en baisse puisque nous optons pour des subventions versées aux bailleurs lors des projets immobiliers, ce qui nous permet de déduire ces subventions de cette pénalité. Au niveau des charges financières, nous prévoyons une hausse de 53 % de nos charges financières, c'est dû à la remontée des taux, les taux sont aux alentours actuellement de 4 à 4,5 %, 200 000 € sont prévus en 2023 contre 130 000 € en 2022. Les charges exceptionnelles et les dotations aux amortissements et provisions, charges exceptionnelles une baisse de 11 500 € puisque nous avons eu une pénalité suite à l'annulation des classes de neige que nous avons payée en 2022, que nous ne paierons pas en 2023. Les amortissements et provisions, une baisse de 57 000 €, il y a eu deux provisions enregistrées en 2022 dont une assez importante sur une opération de destruction d'un bâtiment 5 rue Gambetta pour 52 000 €, qui ne se renouvellera pas en 2023. Les recettes exceptionnelles et les reprises sur provisions : alors les produits exceptionnels nous avons les remboursements d'assurances pour 35 000 € et nous prévoyons le deuxième acompte du filet sécurité pour l'électricité de 157 000 €, que nous percevrons en 2023. Donc compte tenu de ces prévisions, le financement propre des investissements s'élève à 109 000 euros et à ce financement propre il convient d'ajouter l'excédent antérieur reporté soit 1 436 284 €, ce qui représente un million d'euros de moins qu'en 2022, ce que j'ai signalé tout à l'heure. Le virement 2023 atteindra la somme de 1 545 000 €. Les dépenses d'investissements donc hausse des recettes d'investissements principalement due à des récupérations de TVA sur des opérations immobilières sur l'exercice N-2. Le remboursement du capital de la dette qui passe de 850 000 € en 2022 à 900 000 € en 2023 et un déficit antérieur cumulé à financer qui passe de 974 000 € à 1 485 000 €, soit une hausse de 511 000 €. Dès lors la capacité de financement des dépenses d'équipements hors emprunts et hors subventions nouvelles est estimée à 2 085 000 € contre 3 100 000 € en 2022. Orientations budgétaires, donc le résultat de clôture je l'ai dit à l'instant est évalué 1 436 000 €, en diminution de 1 100 000 €. Le fonds de récupération de TVA et les subventions d'équipements reportées viennent compléter les recettes d'investissement et donc capacité de financement des dépenses d'équipements estimée à 2 085 000 €. Je fais un petit focus sur les charges, sur la masse salariale : nous prévoyons en 2023 une légère hausse. Cette masse salariale a augmenté en moyenne entre 2014 et 2022 de 2,84 %, néanmoins entre 2021 et 2022 elle a augmenté de 9,67 %. Pour atteindre cet objectif de 9 000 000 en 2023, il n'y aura donc aucune création de poste ou de développement de nouveaux services. Les postes vacants pour motif de congé maladie et congé maternité, qui nous ont coûté assez cher en 2022, ne seront pas remplacés automatiquement. Les remplacements maladie, maternité nous ont coûté 70 000 € en 2022. Il y a eu bien entendu l'instauration d'une prime de fin de contrat pour les contractuels, ça a coûté 180 000 € en 2022 et l'avis de revalorisation du point d'indice : 355 000 €. Les charges à caractère général, bon j'en ai parlé tout à l'heure c'est principalement donc les fluides qui concernent 31 % de ce poste-là. Les frais de restauration on en a parlé tout à l'heure et les frais de nettoyage des locaux on en a parlé tout à l'heure. La photographie de la dette, donc actuellement nous avons 6 emprunts au 1<sup>er</sup> janvier 2023 donc tous classifiés 1A ça n'a pas bougé, il y en a 3 emprunts à taux fixe, 2 emprunts à taux révisable indexés sur le LEP et un emprunt à taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois. Sur cette base là il y aura une extinction de la dette au 1<sup>er</sup> septembre 2032 et nous avons une capacité de désendettement de 5,4 ans. Le taux moyen s'élève à 2,85 %, par contre les dettes à taux révisables, le taux moyen est à 5,55 % et les dettes à taux variables le taux moyen est de 2,55 %. L'encours de la dette, la capacité de désendettement au 31 décembre 2022 est estimée à 5,4 ans ce qui représente une dette de 431 € par habitant. Il faut savoir que la moyenne nationale pour les communes de 10 à 20 000 habitants est de 816 € et la dette totale s'élève au 31 décembre 2022 à 5 727 000 €, en diminution donc de 4,12 % par rapport à 2021. Entre 2017 et 2021, la ville n'a pas eu recours à l'emprunt, sauf l'emprunt relais Carrière des Prés, qui était un emprunt extrêmement limité dans le temps. En 2022 la ville a souscrit à un emprunt de 600 000 € auprès de la banque postale sur 10 ans pour financer la première partie des travaux de modernisation de l'éclairage public. Compte-tenu d'un remboursement en capital de la dette de 845 000 € en 2022, la ville s'est désendettée de 245 252 €. La capacité de financement de 2 085 000 € hors emprunt et hors subventions, en diminution de 1 000 000 d'€ par rapport à l'année 2022. Donc nous allons prioriser les travaux avec un objectif de sobriété énergétique, notamment les travaux de rénovation du groupe scolaire Lucie Aubrac, les travaux de rénovation du centre petite enfance Noëlle Dewavrin, les travaux de modernisation de l'éclairage public vont se poursuivre en 2023, la dernière phase de changement des éclairages dans les écoles et les restaurants scolaires pour passer, bien entendu, en leds, les investissements sur les installations de chauffage, les travaux de réfection des toitures et d'isolation des bâtiments, il y aura un audit énergétique sur l'école Saint Exupéry et une rénovation thermique de

l'accueil de la mairie. Nous maintiendrons des investissements liés à l'environnement, notamment pour la végétalisation du cimetière, la végétalisation des cours d'écoles et le remplacement d'une pompe pour l'étang du Parc du Hautmont. Et enfin, une dernière partie d'investissement sera consacrée à la vidéoprotection mais aussi à l'entretien du patrimoine existant. Il y aura un investissement pour l'informatique pour 145 000 € et le budget des conseils de quartiers est maintenu à hauteur de 10 000 € par quartier. Ce qu'il faut retenir de ce ROB : une sobriété énergétique en ligne directrice bien entendu compte-tenu des circonstances, une capacité de financement réduite face à des besoins en rénovation et modernisation grandissant et compte-tenu des tensions sur la section de fonctionnement, il est probable que la municipalité soit amenée à recourir à l'emprunt pour maintenir un niveau d'investissement suffisant afin d'entretenir, rénover, améliorer les performances énergétiques du patrimoine communal. Et tout ceci est fonction aussi des éventuelles aides que nous pouvons obtenir à l'extérieur. Je vous remercie de votre attention et je tenais aussi à remercier le Pôle finances qui a travaillé depuis deux mois sur ce ROB. Je suis à votre disposition pour d'éventuelles questions.

M. le Maire : M. Lebon, vous avez la parole.

M. Lebon : Merci Monsieur le Maire. Nous nous retrouvons pour un nouveau débat d'orientations budgétaires. Ce débat ne pose pas réellement de bilan mais envisage une perspective, voire une prospective quant aux orientations des finances de la commune. C'est l'occasion de voir plus loin que le bilan 2022 et le projet 2023 ou que de lister simplement les investissements de l'année à venir. À ce titre, nous réitérons donc notre demande d'obtenir un véritable plan pluriannuel d'investissements afin de connaître vos orientations pour notre ville de Mouvaux. Comme chaque année, il faut d'abord souligner la complétude du dossier et des éléments complétés par le service finances. Je ne m'attarderai pas sur les premiers éléments du compte administratif 2022 ou du budget prévisionnel 2023, que nous analyserons en temps utile. Je laisserai donc à d'autres le soin de faire peser un bilan mitigé sur l'engagement de l'Etat mais il convient toutefois de rappeler plusieurs points : le dégel de la DGF, ce qui permet d'inverser une tendance baissière et de permettre une stabilité ou une augmentation de celle-ci pour 95 % des communes, le fait que Mouvaux a été éligible au filet de sécurité sur l'énergie en 2022, que 50 % du coût lié à l'augmentation du point d'indice a été pris en charge par l'Etat, qu'en 2023 nous pourrions bénéficier de l'amortisseur électricité. Concernant ce ROB, nous sommes satisfaits que notre remarque sur la période trop longue de rétrospective budgétaire ait été prise en compte et qu'elle passe de la période 2008 – 2021 à la période 2014 – 2022, même si elle pourrait encore être réduite. Ce qui marque l'année 2022 et la perspective 2023, c'est l'augmentation du coût des fluides. À ce titre, comment expliquez-vous l'augmentation des charges à caractère général, soit plus de 28 %, alors que les tendances pour l'ensemble des collectivités locales sont de 14 % ? Il en va de même pour les frais de personnel qui augmentent à Mouvaux de quasiment 10 % pour une tendance des collectivités locales à 4 %. Les prix du gaz influencent ceux de l'électricité et étant revenus au niveau d'avant la guerre en Ukraine, nous espérons que cette stabilisation perdurera jusqu'à l'échéance de nos contrats afin d'avoir une bouffée d'oxygène. En ce qui concerne notre endettement, les ROB des années 2021 et 2022 indiquaient deux emprunts à taux révisibles indexés sur le livret A, qui deviennent cette année indexés sur le LEP, pourriez-vous nous éclairer sur ce changement d'index, de référence ? S'agissant maintenant de la partie prospective 2023 – 2026, les augmentations de charges à caractère général semblent prudentes, vous envisagez, comme depuis plusieurs années, sans que cela ne soit réalisé, une limitation à 2,5 % de l'augmentation du coût de la masse salariale, quelles sont les actions envisagées concrètement pour atteindre cet objectif ? Au-delà de tout cela, le constat est clair, chute de notre excédent brut de fonctionnement moins 52 % et de notre capacité d'autofinancement à moins 59 %. Déjà pour l'année 2022, le taux d'épargne brute est quasiment divisé par 2, passant de 11,66 % en 2021 à 6,99% en 2022. Enfin, si l'on consulte les précédents ROB, cette tendance baissière n'est pas nouvelle et les crises sanitaires et énergétiques n'ont fait qu'exacerber ces fortes dégradations. Espérons que 2023 verra le retour à une certaine normalité, bien sûr pour les finances de notre commune mais aussi pour chacun d'entre nous. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : M. Gheysens.

M. Gheysens : Merci Monsieur le Maire. Le mardi 26 mai 2020, dans une ambiance solennelle et respectueuse des règles de distanciation sociale d'une crise sanitaire sans précédent, s'était tenu à huis clos le conseil d'installation et la constitution de la nouvelle équipe municipale de notre commune. Une pandémie inédite, apparue quelques mois auparavant, demandait à l'exécutif municipal de faire preuve de résilience, d'adaptabilité, d'initiative et de solidarité. Depuis, d'autres crises se sont succédées et additionnées ; une crise géopolitique avec une guerre présente aux portes de l'Europe, une crise énergétique avec une explosion des prix du gaz et de l'électricité, une crise inflationniste avec l'augmentation du coût des matières premières, des denrées alimentaires, des interventions de nos fournisseurs ou sous-traitants, et par ricochet un réajustement des salaires de nos agents municipaux car confrontés eux aussi à une baisse de leur pouvoir d'achat. Contre vents et marées, l'équipe municipale s'est investie quotidiennement, depuis presque 3 années, à assurer la gestion de notre commune ainsi que la continuité d'un service public de proximité. L'année dernière, malgré toutes les contraintes que l'on peut imaginer, l'exécutif municipal a suivi, poursuivi, réactivé, initié ou finalisé de nombreux dossiers :

- la réhabilitation des plus de 200 logements du quartier de l'Escalette ;
- l'aménagement de la friche industrielle du carbonisage ;
- la reconstruction de notre EHPAD ;
- la rénovation thermique et fonctionnelle de notre résidence autonomie le Vallon Vert ;
- le remplacement de 750 points lumineux énergivores par autant de led ;
- le renforcement de notre police municipale et la maintenance des 77 caméras de vidéo-protection qui assurent le maillage de notre territoire ;
- la mise en place d'un plan numérique dans toutes les écoles publiques ;
- l'extension du restaurant scolaire Victor Hugo afin d'y accueillir les demi-pensionnaires de l'école Sacré-Cœur Saint-Paul ;
- la rénovation intérieure de l'école Lucie Aubrac et du centre petite enfance Noëlle Dewavrin ;
- la végétalisation du cimetière ;
- la création d'un vrai skate-park ;
- le remplacement du terrain synthétique de football au complexe sportif Pierre de Coubertin, rendu indispensable pour la conservation de son homologation ;
- la mise à niveau de nos outils informatiques et de nos logiciels nécessaires aux procédures croissantes de dématérialisations.

Dans le contexte inflationniste actuel au cours duquel nos dépenses de fonctionnement s'affolent, l'impact sur nos marges de manœuvres en termes d'investissements se fait ressentir. Fort heureusement, la période des gros investissements structurants réalisés sur notre territoire au cours des dernières années, est achevée. Au vu de la hausse de nos dépenses et de la baisse de nos recettes, nous ne serions certainement plus en capacité de les engager. La bibliothèque-ludothèque, l'espace Jean Richmond et son mur d'escalade, l'Etoile scène de Mouvaux, les 400 places de stationnement public du centre-ville, l'alignement des rues Roosevelt-Mirabeau et l'aménagement d'une nouvelle placette, l'enfouissement des réseaux électriques, le déploiement de la vidéo-surveillance, et bien sûr la remarquable requalification d'envergure du parc du Hautmont auraient-ils vu le jour dans le contexte actuel ? Nous avons certainement toutes et tous encore en mémoire le terrain vague du stade Fournier, les pigeonniers de la salle Leclercq, l'état de délabrement de la salle Florin et de la vieille bibliothèque, l'atmosphère sombre et énergivore de la salle Durieux, la pollution de la nappe phréatique par les eaux usées des rues Môquet-Faidherbe-Jaurès-Epinette, ou encore le carrefour inconfortable de la Belle Vue. Le coût de la vie augmente pour les particuliers et aussi pour les collectivités locales. La facture énergétique de la commune a grimpé de façon spectaculaire, la masse salariale s'est accrue de 775 000 euros et devrait atteindre cette année les 9 millions d'euros, toutes les dépenses de fonctionnement sont finalement concernées par des hausses. Il faut donc nécessairement faire preuve de prudence, et revoir toutes nos priorités. Alors, comment financer les charges supplémentaires que nous subissons ? Quelles sont les options envisageables pour équilibrer notre budget et éviter la suppression d'offre de service public ? Quelles sont les orientations budgétaires à adopter en 2023 ? Quels sont les leviers à notre disposition que nous pourrions actionner ? Faut-il augmenter le taux de la part communale de la taxe foncière ? Faut-il revoir les tarifs de certains services municipaux ? Faut-il recourir à l'emprunt pour s'acquitter de dépenses de fonctionnement ou doper nos capacités d'investissements ? Faut-il baisser, reporter aux calendes grecques, ou annuler certaines dépenses d'investissements ? Faut-il supprimer certains services publics ? Faut-il rechercher activement de nouvelles recettes auprès de l'Etat, de nouvelles aides auprès de la CAF ? Faut-il poursuivre et

accentuer la réduction de la consommation énergétique de la ville ? Faut-il encore et toujours faire des économies pour contrer l'inflation ? Peut-on espérer un accroissement de nos recettes :

- de la part communale de la taxe foncière ;
- de la taxe additionnelle sur les droits de mutation, tributaires du marché de l'immobilier ;
- des subventions et participations en provenance de l'Etat, de la Région, du Département, de la MEL, de la CAF ;
- de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat, gelée depuis 2017, et non indexée sur l'inflation, soit 1 million d'euros de recettes annuelles en moins pour notre commune.

Il semblerait néanmoins que nous pourrions prétendre au « filet de sécurité » de la loi de finances 2023, qui compenserait d'une part une partie de la hausse subie pour nos dépenses d'électricité, et d'autre part une partie des dépenses liées à la revalorisation du point d'indice intervenant dans le calcul de la rémunération de nos agents municipaux. Notons enfin que nous ne sommes plus éligibles à la dotation de solidarité urbaine et rappelons aussi que notre commune est loin d'être privilégiée au regard de ses recettes fiscales. Ces dernières sont indexées sur une valeur locative basse, et, l'Attribution de Compensation de la Taxe professionnelle reversée par la Métropole Européenne de Lille demeure modeste par rapport à d'autres villes similaires, voire plus petites. Vous l'aurez constaté, ce rapport d'orientations budgétaires 2023, souligne les importantes contraintes qui nous touchent et plus particulièrement toutes les dépenses supplémentaires que nous subissons. Au regard de la conjoncture actuelle, l'équipe municipale doit encore et toujours faire preuve d'inventivité, d'ingéniosité pour faire des économies et flécher toutes les actions vers des objectifs de sobriété énergétique. Il faut poursuivre la transformation de notre éclairage public, la rénovation thermique de nos écoles, de nos bâtiments et équipements municipaux. Il faut conforter notre service public local de proximité. Il faut entretenir notre patrimoine communal mis à disposition de notre tissu associatif, nos équipements sportifs, nos bâtiments administratifs, nos équipements culturels, nos salles de fêtes et de réunions, notre centre petite enfance, nos 3 groupes scolaires, nos 6 restaurants scolaires, nos 2 églises, notre chapelle, notre cimetière et nos parcs et espaces verts. Il faut rechercher activement des financements ou participations à tous les niveaux possibles : Etat, Région, Département, Métropole Européenne de Lille, Caisse d'Allocations Familiales. Il faut soutenir nos associations et nos conseils de quartiers qui participent à créer du lien social. Il faut végétaliser notre cimetière et la cour des écoles. Il faut poursuivre la mise à niveau de notre outil informatique nécessaire aux procédures de dématérialisation et au télétravail. Enfin, il ne faut pas s'interdire de solliciter un emprunt pour accélérer notre programme de sobriété énergétique et dégager des économies de fonctionnement. Ce rapport d'orientations budgétaires 2023, présenté par notre adjoint en charge des finances, annonce les arbitrages budgétaires de l'exécutif municipal, qui figureront dans le budget primitif 2023 présenté et soumis au vote du Conseil le mois prochain. Je vous remercie.

M. Blouin : Concernant donc le contrat des fluides qui pénalise fortement et qui handicape fortement notre poste de charges à caractère général : nous avons eu un contrat pour l'électricité qui s'est terminé le 31 décembre 2021, nous l'avons renouvelé pour une période de six mois. C'est vrai que lorsque nous avons renouvelé ce contrat, nous avons constaté déjà une forte hausse mais nous ne pensions pas qu'il y aurait des événements internationaux en février ou en mars qui aggraveraient cette hausse deux mois après. Donc nous pensions que le prix de l'électricité allait diminuer. Au 30 juin, je crois que vous étiez là au moment de l'appel d'offres, nous avons donc lancé un nouvel appel d'offres, une seule société a répondu et nous avons acheté l'électricité, il faut bien le dire, pas au meilleur des moments. Ce contrat a été renouvelé pour une période d'un an et votre remarque me permet, enfin il y a quelque chose qui me choque moi au niveau de la procédure des appels d'offres, c'est le fait de demander aux sociétés que nous consultons, de garantir leurs tarifs pour un délai de trois semaines parce qu'au moment où ils reçoivent leur dossier et le moment où ils doivent remettre leurs offres, il faut trois semaines et cela nous pénalise énormément. C'est-à-dire que les entreprises du privé, elles peuvent acheter quand les conditions sont exceptionnelles, leur électricité du jour au lendemain. Nous, on a trois semaines, il y a très peu de sociétés qui répondent en garantissant leurs tarifs pendant trois semaines, c'est compliqué actuellement et ça pénalise toutes les collectivités. Donc nous sommes à un niveau supérieur à la moyenne nationale à cause de ce contexte des contrats qui tombaient au mauvais moment. Au niveau des frais de personnel, il me semblait vous avoir donné les explications de cette hausse de la masse salariale, il y avait d'abord l'instauration d'une prime de fin de contrat pour les contractuels et à Mouvaux nous avons beaucoup de contractuels qui nous a coûté 200 000 €. La reprise aussi des centres aérés, en 2021 les centres aérés avaient une fréquentation de l'ordre de 50 % avant covid, en 2022 nous étions à 100 % donc forcément il y a les encadrants qui ont augmenté. Ensuite on a eu, comme beaucoup de collectivités, pas mal d'arrêts de travail et lorsqu'il y a un arrêt de travail dans une collectivité, nous payons le salaire de la personne qui est en arrêt de travail mais en même temps il faut recruter quelqu'un pour la remplacer. Alors en 2023, nous allons surveiller ça de très près, de même que nous surveillons de très près le recrutement des encadrants pour les centres aérés parce qu'on voit ce que ça coûte à la ville. Pour le moment, nous maintenons un service identique mais ce sont des charges que nous surveillons de très près pour essayer de maintenir cette masse salariale. Concernant l'emprunt, il n'y a pas eu de changement Monsieur Lebon, en fait, c'est pour ça que j'ai été voir Gladys tout à l'heure, les deux emprunts ont toujours été indexés sur le LEP et le LEP étant lui-même indexé sur le livret A. Donc on a eu un changement de logiciel, d'après ce que Gladys m'a dit, qui fait que la dénomination change mais il n'y a pas eu de changement, ça a toujours été comme ça. Et bien écoutez, je crois que j'ai répondu à toutes vos questions. La détérioration du résultat, alors vous savez oui, on a une détérioration des résultats mais je ne pense pas que nous soyons les seuls actuellement.

M. le Maire : Alors, je vais me permettre d'apporter quelques compléments d'informations, tout d'abord, moi je tiens à féliciter Gladys Martin et ses services parce que je rappelle quand même, parce qu'il faut le rappeler, parce que la chambre régionale des comptes est parfois avare de compliments : Dans le rapport de la chambre régionale des comptes, il était bien souligné que le rapport d'orientations budgétaires présenté chaque année par la ville était excellent, je ne l'invente pas, c'est dans le rapport. Moi je dis que le rapport qui vous est proposé il est exemplaire. Je suis persuadé que la chambre régionale des comptes irait dans ce sens-là. Je siège dans d'autres collectivités, je peux dire et soutenir que ce rapport il est vraiment d'une complétude à l'extrême. Sur les chiffres, je n'ai pas tout à fait la même lecture des chiffres et je pense que tous les maires de France partagent, parce que l'Association des Maires de France réclame à cor et à cri une indexation de la DGF sur l'inflation, ce qui n'est pas le cas. La DGF, malheureusement le constat est là, elle est stable, c'est une fausse augmentation parce que la DGF il y a une petite augmentation pour la DSU, la dotation de solidarité urbaine et la DSR. Nous ne sommes ni éligibles à la DSU, ni éligibles à la DSR. Auparavant nous étions éligibles à la dotation de solidarité urbaine parce que je maintiens, Mouvaux est une ville pauvre par ses recettes fiscales mais riche par ses habitants. Et dans le calcul qui a été changé, on met la richesse des habitants dans les recettes de la commune, ça n'a rien à voir, strictement rien à voir et on est sorti donc de l'éligibilité de la DSU et pourtant on est bien éligible de par les chiffres posés sur la DSU. Donc La DGF oui, je réclame comme David Lisnard, le Président de l'Association des Maires de France, et tous les maires de France, au minimum une indexation sur l'inflation, c'est un minimum. Les chapitres 11, 12, et autres subissent bien l'inflation de plein fouet, pas que les coûts de l'énergie. Ce que l'on met dans les assiettes des petits, notre fournisseur de restaurant il a répercuté l'augmentation des prix. Les clous, les vis, les boulons que l'on achète, il y a une répercussion des prix d'augmentation et aujourd'hui l'inflation. Je ne m'appuierai que sur les chiffres de janvier 2023, c'est-à-dire d'hier, pour le seul mois de janvier, les signes ne sont pas très bons, l'inflation est entre 5 et 5,5% en un mois, 5 à 5,5% en un mois. Certes au premier janvier, ça ne vous a pas échappé, nous tous ici particuliers, une augmentation sensible des frais d'électricité de 15 % bon ça joue aussi sur ce taux d'inflation. Donc c'est pour ça, la DGF, le dégel je ne le vois pas mais je dis, l'Etat c'est nous, c'est nos portes monnaie, on peut se satisfaire que l'Etat participe au filet sécurité mais pourquoi ? Parce qu'il a tardé à y aller parce que sinon il y aurait des fermetures des services publics de proximité, il y a des Maires en France, je l'ai déjà dit ici dans cette enceinte, qui ont fermé des services publics de proximité. La ville de Mouvaux a fermé des services publics de proximité, parce que nous n'avions pas le choix. Et s'il n'y avait pas eu ce filet, ce petit coup de pouce de la part de l'Etat, je pense qu'il y aurait eu beaucoup de fermetures de services publics de proximité. C'est pour ça que l'Etat est revenu sur sa position, il ne pouvait certainement pas faire autrement. Maintenant il faut voir, parce qu'on a toujours mis avec un point d'interrogation sur les retours, c'est tellement complexe le calcul pour obtenir le filet de sécurité numéro un, ça ne s'appelle pas d'ailleurs filet de sécurité c'était aide à l'énergie, il fallait avoir fait math sup, math spé, l'éna, polytechnique pour essayer de comprendre, voilà c'était un ratio. On a demandé encore une fois en qualité de Maires, d'avoir une simplification. Je dis on est écoutés sur cette base là et heureusement d'ailleurs parce que nous n'étions pas les seuls, je prends l'exemple aussi des artisans et des commerçants, c'était tellement compliqué leur aide que les boulangeries, les charcuteries elles fermaient les unes derrière les autres donc on leur a dit « stop, arrêtez de fermer », on va simplifier un peu la chose. Donc, la DGF, le dégel je

ne le vois pas et qui plus est, depuis 2014, je dis bien, je pèse, donc c'était pas le Président actuel mais il faisait partie du gouvernement quand même d'avant, et il était d'ailleurs aux manettes, il y a eu une baisse sensible et une volonté d'étrangler financièrement les collectivités territoriales en 2014. C'était le gouvernement certes présidé par François Hollande mais c'était cette volonté d'étrangler les communes. Pour que les communes se taisent, qu'est-ce qu'on fait ? On les étrangle en ne donnant plus de pognon. Et la DGF, toutes les villes de France, ont vu baisser un tiers de leur DGF. Pour la ville de Mouvaux, c'est un million d'euros de recettes en moins chaque année. Après derrière, je me satisfais en tant que contribuable, la mesure pourrait paraître bonne mais je trouve qu'elle n'est déjà pas forcément dans le domaine de l'équité. La suppression de la taxe d'habitation, je me félicite, je suis contribuable comme vous tous ici, je ne la paie plus c'est bien et je payais un paquet je vous le dis, je ne paie plus. Oui mais on est compensé comment, par une dotation et, quelle est la différence entre une taxe et une dotation ? Une taxe c'est dynamique, une dotation c'est statique. Donc oui, on a une baisse de potentialité de recettes à venir et une augmentation des dépenses. Ce n'est pas trop compliqué à piger, on a des recettes, allez je vais dire qui stagnent pour ne pas dire qui baissent et la dépense qui monte. Il y a un effet ciseaux qui est inéluctable, on va dans le mur. Et le constat que vous faites, et que je partage, de la baisse de notre capacité d'autofinancements, oui il y a urgence parce que encore la commune de Mouvaux ne s'en tire pas trop mal, il y a des communes dont la capacité est à zéro, c'est-à-dire qu'ils n'auront plus de possibilité d'investissements ou aller à l'emprunt sur l'exercice 2023. Mais en 2024, ils vont faire comment ? Parce que vous savez, quand on va à l'emprunt, on se retourne vers les banques et on demande aux banques de bien vouloir nous prêter de l'argent. Les banques, il me semble, qu'elles ne prêtent qu'aux riches. Je n'ai jamais vu une banque prêter aux pauvres. Et la banque qui prête, elle veut des garanties. Quand vous n'avez plus de capacité d'autofinancement, on ne prête plus, on ne donne plus d'argent. Et je prédis sur les années à venir, si on n'a pas un retour et une prise de conscience collective sur l'avenir des collectivités, je pense qu'il y a une paire de mairies qui vont fermer. Sur les chiffres, alors le chiffre sur le personnel, j'en connais un peu un rayon de par mes fonctions de Vice-Président national de la Fédération Nationale des Centres de Gestion, Président de la Commission nationale qualité de vie au travail, je vais négocier avec le Ministre de la transformation publique donc je sais de quoi je parle, je connais les chiffres que j'avance, et le chiffre de 4 % je ne sais pas d'où vous le sortez, moi je n'ai pas ce chiffre-là. L'augmentation nationale sur les collectivités, encore une fois il faut équilibrer les collectivités donc entre 10 et 20 000 habitants, on ne va pas comparer Mouvaux avec une commune qui a un ETP, on la compare à peu près donc avec une commune équivalente, on est de l'ordre de 7 %, je ne l'invente pas c'est le chiffre national et il est facile à expliquer : vous avez eu déjà la revalorisation des grilles d'échelles indiciaires, vous avez trois fois la revalorisation du Smic, vous avez, comme on l'a précisé, les contrats d'indemnités pour les précaires c'est-à-dire les vacataires, les contractuels et la revalorisation du point d'indice de 3,5 %. Et vous ajoutez à ça ce qu'on appelle le GVT, le glissement vieillesse-technicité, c'est-à-dire que chaque fonctionnaire a une grille d'échelles indiciaires, il monte et ça coûte plus d'argent. Le GVT il est à 2,4 donc on ne peut pas être à 4 %, donc je vous dis et je maintiens le chiffre 7 %. Alors pourquoi entre 7% et nous on a un constat au-delà de 9%, Philippe Hervé vous l'a dit, il a dit qu'on a eu aujourd'hui notamment au niveau des contractuels, notamment des accueils de loisirs, plus d'animateurs parce qu'il y avait plus d'enfants, donc ça a eu un coût supplémentaire. Pour le chapitre 11, même chose sur les augmentations, Philippe a donné déjà quelques explications. Mais comparons aussi sur les mêmes strates démographiques, c'est-à-dire les communes de 10 à 20 000 habitants parce que les communes qui ont eu moins de 10 agents, vous savez qu'elles ont été exonérées des augmentations, elles ont fait comme les particuliers, elles ont eu le bouclier tarifaire, donc elles n'ont pas eu l'augmentation de fluides. Et pour votre information, sur les 35 000 communes en France, il y en a 33 000 qui sont considérées comme petites ayant moins de 10 agents, il faut comparer encore une fois ce qui est comparable. Je terminerais, pour ne pas être trop long, sur les crises que l'on a vécues, les crises sanitaires, la crise énergétique en 2022, le constat est là et je pense que le constat il est même à un très haut niveau, que ce soit le Ministre de l'économie et des finances, la Première Ministre ou son prédécesseur : les énergéticiens ont pas été honnêtes, je pèse mes mots, ils n'ont pas été honnêtes. Ils ont profité de situations OK. Les Total Direct Energies, les EDF, les GRDF et j'en passe et des meilleurs, ils s'en sont mis plein les fouilles, voilà. On a profité d'une crise pour dire on augmente. Comment peut-on accepter que le Mwh Arenh soit vendu à 50 € et qu'on le retrouve à plus de 500 € sur le marché. Qui prend, qui prend, c'est la question que je pose mais qui prend, allez qui prend ? C'est ce que l'Etat a annoncé, il a donné des petits tours de vis et je remercie Bruno Lemaire avec son charisme, qui a convoqué, il n'a pas invité, il a convoqué tous les énergéticiens, il a dit « vous voulez jouer à ça OK, on va légiférer vous allez voir, ça va faire drôle », d'un seul coup tout est tombé, comme par hasard. Qu'est-ce qu'il a refait là au début du mois de janvier, il a fait la même chose, il a dit bon vous revenez tous dans mon bureau, attention vous voulez jouer à ça, OK. Et voilà, et comment ça se fait que d'un seul coup on voit des fluctuations de prix de marchés qui ne reposent sur rien du tout. La guerre en Ukraine elle a bon dos, la crise géopolitique elle a vraiment bon dos. Si, les pauvres Ukrainiens eux en savent mais alors les autres qu'est-ce qu'ils se mettent dans les poches, c'est que je ne suis pas un enfant de chœur même si je vais de temps à autre à l'église, mais il ne faut pas me faire avaler toutes les couleuvres du monde. Alors l'année 2023, elle sera aussi compliquée que les années que nous venons de passer, je rappelle et Pascal Gheysens l'a rappelé à juste titre, il faut rappeler l'histoire, il ne faut pas se baser sur l'histoire mais faut rappeler l'histoire pour se projeter sur l'avenir. En 2020, on a vécu des choses, en 2021 on a vécu encore plus de choses, en 2022 on a vécu encore plus de choses, j'espère qu'en 2023 c'est ce que je disais d'ailleurs lors de mes vœux, un peu de quiétude quoi, que ça se stabilise, que ça se calme quoi et qu'on ait une visibilité. Voilà merci de m'avoir écouté. Donc encore une fois mille mercis Gladys et Amélie qui est là-bas au fond, merci pour vos petites mains et pour l'élaboration donc de ce ROB. Donc nous actons ensemble la tenue du débat suite à la présentation du ROB..

Le Conseil Municipal acte la tenue du débat.

## **2-Modification des règlements de fonctionnement des structures municipales « 0-18 ans »**

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

La Ville de Mouvaux propose de nombreux services au jeune enfant, à l'enfant, au jeune et à la famille.

Le règlement de fonctionnement détermine les droits individuels des personnes accueillies ou accompagnées et les obligations de la vie collective.

A travers ce document, la Ville de Mouvaux affirme de façon opérationnelle sa volonté de :

- favoriser la réussite éducative de tous les enfants,
- créer les conditions pour que chacun d'entre eux devienne un(e) adulte éclairé(e), autonome et responsable
- permettre aux parents de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle.

A disposition de toute personne accueillie ou de son représentant légal ainsi qu'aux professionnels intervenant au sein de la structure, le règlement de fonctionnement est modifié en fonction de l'évolution :

- des relations aux usagers et à la famille (toujours plus de relation dématérialisée) et des analyses autour de l'utilité, de la fréquentation et de la pertinence du service
- des cadres réglementaires
- des partenariats

La Ville de Mouvaux a renouvelé lors de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2022 les règlements de fonctionnement des structures municipales « 0-18 ans » suivantes :

- structures petite enfance
- Relais Petite Enfance
- vie scolaire
- structures extrascolaires
- structures périscolaires

Le format actuel de ces règlements impose qu'à chaque modification, que ce soit dans le volet « fonctionnement » ou dans le volet « grille de tarifs », l'ensemble du document soit revu.

Après consultation et avis favorable de la commission thématique en charge des questions « Actions éducatives, Vie scolaire, Jeunesse » du 10 juin 2022 et réflexions avec nos partenaires institutionnels, il vous est proposé, afin d'être plus efficient (gain de temps, économie...) mais aussi de donner plus de lisibilité aux publics, de modifier la structure du document en séparant le volet « fonctionnement » des grilles tarifaires qui deviendraient une annexe.

M. Desmettre, rapporteur : Merci Monsieur le Maire. Rappelez-vous, nous étions il y a six mois en juin à une refonte totale de tous les règlements, notamment de la petite enfance, vie scolaire et extra-scolaire et périscolaire. Il vous est proposé simplement ce soir de détacher l'annexe qui concerne notamment les évolutions de grilles tarifaires afin que, à chaque fois que nous ayons à prendre une délibération, nous ne revoyons pas la globalité des documents. Dans cette première délibération, la 2, il s'agit de séparer le volet de fonctionnement des grilles tarifaires qui deviendrait donc une annexe sur les choses qui ont été présentées par Madame Plantain le 10 juin 2022. Une délibération purement technique.

M. le Maire : Nous passons au vote.

À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

### **3-Modifications du règlement de fonctionnement des structures extrascolaires**

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

La Ville de Mouvaux propose de nombreux services au jeune enfant, à l'enfant, au jeune et à la famille.

Le règlement de fonctionnement détermine les droits individuels des personnes accueillies ou accompagnées et les obligations de la vie collective.

A travers ce document, la Ville de Mouvaux affirme de façon opérationnelle sa volonté de :

- favoriser la réussite éducative de tous les enfants,
- créer les conditions pour que chacun d'entre eux devienne un(e) adulte éclairé(e), autonome et responsable
- permettre aux parents de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle.

A disposition de toute personne accueillie ou de son représentant légal ainsi qu'aux professionnels intervenant au sein de la structure, le règlement de fonctionnement est modifié en fonction de l'évolution :

- des relations aux usagers et à la famille (toujours plus de relation dématérialisée) et des analyses autour de l'utilité, de la fréquentation et de la pertinence du service
- des cadres réglementaires
- des partenariats

La Ville de Mouvaux a renouvelé lors de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2022 le règlement de fonctionnement des structures extrascolaires.

Au regard des besoins d'adaptation du fonctionnement des structures extrascolaires, du contexte budgétaire et des analyses de fréquentation réalisées sur plusieurs périodes, il convient d'actualiser et d'adapter le règlement de fonctionnement de ces structures de la manière suivante :

- suppression du service pédiBUS durant les accueils extrascolaires, au regard de la faible fréquentation,
- modification de l'accès au goûter : au regard de l'évolution des horaires de fonctionnement des structures, l'offre de goûter est désormais réservée aux enfants fréquentant le service de garderie.

C'est pourquoi, après consultation et avis favorable de la commission thématique en charge des questions « Actions éducatives, Vie scolaire, Jeunesse » du 10 juin 2022 et du 08 décembre 2022, il vous est proposé d'adopter ces deux dispositions à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

M. Desmettre, rapporteur : Ca concerne les structures extrascolaires dans la même délibération du conseil municipal du 22 juin. Nous avons revu un certain nombre de choses et il s'avère que nous sommes amenés, lors de la présentation qui a été faite devant la commission vie scolaire jeunesse du 10 juin et du 8 décembre 2022, à devoir supprimer le service pédiBUS durant les accueils extrascolaires, au regard notamment de la fréquentation qui était trop faible. Et donc une rationalisation de ce service. Deuxième point de cette modification, c'est tout simplement la modification de l'accès au goûter qui, au regard de l'évolution des horaires de fonctionnement des structures, l'offre de goûter est désormais réservée aux enfants qui fréquentent le service de garderie, c'est-à-dire après 16 h 30, sur la tranche horaire de 16 h 30 à 17 h 30. Donc c'est une rationalisation en fait du service. Alors toutes ces dispositions seront prises à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

M. la maire : Merci Thomas. Pas de questions particulières ?

À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

### **4-Création d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) pour la création et la gestion de la fourrière pour animaux errants – Périmètre et statuts**

M. Jérémie STELANDRE, Adjoint, Rapporteur ;

En application de l'article L211-24 du code rural et de la pêche maritime, chaque commune doit disposer d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde, dans des conditions permettant de veiller à leur bien-être et à leur santé, des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation. Cette fourrière peut être mutualisée avec un autre établissement public de coopération intercommunale ou avec un syndicat mixte fermé.

Par ailleurs, le Maire détient un pouvoir de police concernant la divagation des animaux malfaisants ou féroces (Article L2212-2 du CGCT).

Pour permettre l'exercice mutualisé de ces compétences et afin d'apporter des solutions durables, un travail s'est engagé avec de nombreuses Communes et a permis de faire émerger plusieurs propositions.

L'option retenue pour porter la solution pérenne est celle de la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) composé de communes des territoires de la Métropole Européenne de Lille et de la Communauté de Communes du Pévèle Carembault. Cette structure permettra d'offrir un service de qualité, mutualiser les dépenses de structure et de personnel.

Ainsi, par délibération n°40 du 5 décembre 2022, le Conseil Municipal de Tourcoing a sollicité la création du SIVU pour la gestion de la fourrière pour animaux errants et a validé les projets de statuts afférents. Cette demande, initiée par la Ville de Tourcoing, constitue la première étape de la création du futur SIVU.

Par suite, Monsieur le Préfet du Nord a édicté un arrêté de périmètre en date du 17 janvier 2023 auquel était annexé le projet des statuts. Cet arrêté a fait l'objet d'une notification à chaque commune concernée et la Ville de Tourcoing en a accusé réception le 17 janvier 2023 (Arrêté et courrier de notification ci-annexés).

Dès lors et à la lumière des dispositions applicables, le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de sa notification, pour se prononcer sur le périmètre ainsi arrêté et sur les statuts dudit groupement.

Vu les articles L. 5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'article L. 211-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Ceci étant exposé, il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver les dispositions de l'arrêté préfectoral de périmètre en date du 17 janvier 2023 ainsi que les statuts du nouvel établissement public de coopération intercommunale annexés ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents.

M. le Maire : Dernier point, qui va prendre un peu de temps parce que ça mérite une belle explication. Donc création d'un SIVU pour la création et la gestion de la fourrière pour animaux errants, la parole est à Jérémie.

M. Stélandre, rapporteur : Merci Monsieur le Maire. Donc pour rappel, la création de ce SIVU, donc syndicat intercommunal à vocation unique, pour la création et la gestion de la fourrière pour animaux errants, trouve son origine dans les difficultés qu'éprouvent les associations d'utilité publique à répondre aux exigences des communes, telles que définies dans le code rural et de la pêche maritime. Pour votre information, on arrive vers la finalisation de cette création de SIVU qui sera composé de 87 communes, notamment de 60 communes de la MEL et 27 communes appartenant à la communauté de communes du Pévèle. Le périmètre d'action reste celui défini dans le cadre législatif à savoir, la capture, le gardiennage ou l'euthanasie des animaux errants. Donc sans vous dévoiler le nom qui a déjà été réfléchi c'est le SIVU Animel où le siège sera sur la commune de Tourcoing. Les statuts qu'on vous a proposés en annexe ne sont en rien des statuts originaux mais plutôt classiques pour un SIVU, voilà, donc aussi tels que définis dans le code général des collectivités territoriales. Et je rajoute aussi une petite connaissance à vous porter c'est que ce SIVU en fait sera le deuxième SIVU sur la métropole européenne de Lille. Il y a déjà un SIVU qui a été créé sur Lille donc on s'est basé sur leur rapport d'expérience pour justement mutualiser les moyens et faire un service de qualité et essayer d'être réactif. Voilà, du coup cette délibération vous demande d'approuver les dispositions de l'arrêté préfectoral en date du 17 janvier 2023 ainsi que les statuts du nouvel établissement public de coopération intercommunal, en annexes. Je vous remercie.

M. le Maire : Je vais ajouter un petit complément d'information, moi je suis très favorable à la création de ce SIVU, pour la simple et bonne raison c'est qu'aujourd'hui, notre prestataire, et je ne lui jette pas la pierre parce qu'il fait un boulot extraordinaire, qui est la LPA, la LPA aujourd'hui elle est dans une situation financière très délicate, elle est dans des locaux je ne sais même pas, si, alors maintenant elle est dans de nouveaux locaux temporaires, des Algeco mais les anciens locaux, ceux qui connaissent à Roubaix, c'était catastrophique. Certes, ce sont des animaux mais ça demande un peu de respect. Voilà, la LPA avait en plus des difficultés financières et là on était nous tous avec la tête dans le sac et c'est vrai qu'on s'est posé la question parce que la ville de Lille avait monté un SIVU et qu'il fallait aussi que on se mette autour d'une table pour créer, on va dire, une structure juridique digne de ce nom, pour pouvoir faire face à nos missions de base parce que je signale quand même que c'est une mission qui relève de la compétence du Maire normalement. Voilà, bon ça relève de ma compétence mais je ne peux pas dire que je suis compétent dans le ramassage des animaux errants donc c'est pour ça que on se tourne, en ce qui nous concerne jusque maintenant, vers une délégation de service public. Donc pour ce SIVU, il y a eu des séances de travail, de nombreuses séances de travail, il y a eu notamment quelques élus qui étaient en pointe dans ce domaine-là, parce que bon il y a un élu de Tourcoing qui a des missions et des engagements nationaux dans la protection des animaux, donc pour ne pas le citer Eric Denoeud, qui a une fibre un peu sensible dans ce domaine et qui en connaît un rayon. Bon c'est lui qui a pris à bras le corps et heureusement qu'on a un élu de ce statut-là, il a pris en charge on va dire toute cette réflexion autour de la création d'un SIVU. On est quand même une bonne paire de communes, maintenant ça y est, on a créé une émulation, c'est-à-dire qu'on pourra avoir, si je peux me permettre, des conditions optimales. Quand vous êtes seul, vous payez pour un, là on est près de 90, on paye pour 90, chacun met sa petite obole en fonction bien sûr du nombre d'habitants. Mais ça va nous représenter quand même une masse intéressante. Et on pourra faire face donc à cette obligation, dans des conditions qui seront certainement plus acceptables qu'aujourd'hui. Voilà, qui veut prendre la parole ? Personne, donc je vous propose de mettre au vote la création de ce SIVU.

À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

M. le Maire : Il me reste une question reçue, qui va d'ailleurs dans la suite de cette création de SIVU, donc Madame Canonne souhaite poser cette question et je vous laisse la lire.

Mme Canonne : Merci Monsieur le Maire. Alors il y a une année, nous avons échangé en conseil municipal autour de la cause animale, j'avais au préalable rencontré Jérémie Stélandre avec des associations afin de proposer des actions à mettre en place en faveur des animaux (campagne de stérilisation des chats errants, salon de l'adoption, collecte de nourriture en faveur des refuges et associations, interventions dans les écoles afin d'échanger avec les enfants autour de la condition animale). Je suis toujours régulièrement interpellée par ces mêmes associations sur leurs nombreuses prises en charge de chats errants sur la ville de Mouvaux. Juste pour exemple dernièrement, quartier de l'Escalette, 7 chats pris en charge par l'École des chats de Roubaix et des environs, tous sont morts du typhus les uns après les autres. Que pouvons-nous mettre en place avec les Mouvallois, pour les Mouvallois, en partenariat avec les associations qui se démènent sur le terrain en faveur de la cause animale ? Je me permets de réitérer ma proposition d'aide, comme l'an passé, afin de pouvoir mettre des actions en place. Je vous remercie.

M. le Maire : Donc Jérémie va vous apporter des éléments de réponse.

M. Stélandre : Merci Madame Canonne, merci Monsieur le Maire. C'est vrai qu'on a une délégation de service public pour assurer la fourrière animale, donc la LPA, qui fait défaut par manque de moyens d'où la création du SIVU et, vous pouvez me croire, je vais participer à toutes les réunions et je souhaite vous assurer que la phase de finalisation de ce SIVU aura forcément des répercussions et la cause animale en sortira grandie. Depuis notre rendez-vous, j'ai voulu lister en fait les actions, quand même, qui ont été menées, des actions de communication et de promotion ont été mises en place : en effet, les articles dans le magazine municipal où nous rappelons les droits et devoirs des propriétaires des animaux domestiques par l'intermédiaire du docteur Fernet, vétérinaire sur notre commune, mais également la promotion de l'association Mouvalloise « les croquettes du bonheur », qu'on a reçu ensemble. Au niveau du magazine municipal mais qui fait aussi son apparition dans le guide pratique, qui est sorti récemment. On a mis en avant aussi la cause animale dans le cadre de la consultation de l'agenda 2030, qui a été



déposé dans toutes les boîtes aux lettres en décembre 2022 et actuellement nous travaillons sur la mise en place d'un guide de l'animal dans lequel nous souhaitons parler de l'ensemble de la cause, quand je dis l'ensemble de la cause animale, je parle aussi des rats, des pigeons, des frelons, des perruches, des chats, des chiens, etc ... en correspondance avec une thématique beaucoup plus large, qui est pour moi celle de la biodiversité en ville et notamment contextualisée au regard des problèmes récurrents des Mouvallois dans leur ensemble. Dernièrement, les élus du CMJ, conseil municipal des jeunes, ont souhaité faire une action particulière sur les oiseaux et chauve-souris en déposant différents nichoirs au sein de la ville. C'est ce qui a été fait dernièrement, vous pourrez donc apercevoir différents nichoirs pour les mésanges, rouges-gorges, chauve-souris, au cours de vos ballades au sein du cœur de ville, du parc du Hautmont, ou du parc de la mairie ou encore au sein des écoles volontaires parce qu'un partenariat a été fait notamment avec deux écoles publiques sur le fait de déposer des silos à graines. Par ailleurs, une école s'est portée volontaire pour la création d'une mare pédagogique, développant la biodiversité environnante et créant ainsi un véritable objet pédagogique pour l'école. Il est vrai que je vous avais proposée de relayer les informations des différentes associations sur nos supports de communication : notamment de relayer les informations de chats perdus ou recherches de bénévoles, diffusion des dates des collectes, communication sur les dates des salons de l'adoption, etc... Malheureusement à ce jour, je n'ai pas eu de demande particulière. Donc, je réitère ma proposition sur le fait que l'on est bien sûr volontaire pour être un véritable relais de communication en utilisant nos supports. Il y a donc des actions de sensibilisation et de responsabilisation qui sont régulièrement mises en place sur Mouvaux. Pour la problématique des chats errants, significative d'un quartier, je vous avais proposé de soulever cette question lors d'un conseil de quartier, en présence lors de cette réunion et notamment des trois Mouvalloises qui habitaient dans le quartier de l'Escalette, pour envisager une action certes ponctuelle mais surtout collective afin d'assurer une meilleure information et un meilleur résultat au sein d'un quartier. Parce que c'est bien l'affaire de tous, mais surtout l'affaire des propriétaires d'animaux. En effet, à l'image du quartier, des jardins familiaux pardon, par exemple, situés au sein du quartier les Francs / Vert Pré, la problématique fut traitée via le comité de quartier et, main dans la main avec le bureau des jardins familiaux, en étroite collaboration pour un résultat optimal à l'échelle du quartier. Il en est de même pour les interventions dans les écoles ; c'est bien un projet pédagogique que vous proposez, du ressort d'un enseignant ou d'une école. La mairie n'a pas la compétence en matière de pédagogie pour imposer telle ou telle association ou partenariat. Par contre, elle accompagne les volontés à l'instar de l'exemple de la mare que j'ai cité ou alors de la mise à disposition des silos à graines et demain de la végétalisation des cours d'école. Pour finir, nous avons besoin de partenaires et je profite de votre question du coup, pour saluer et remercier l'ensemble des bénévoles et associations de la cause animale de notre territoire qui peuvent, croyez-moi, compter sur notre soutien. Je vous remercie.

M. le Maire : Voilà, oui si vous voulez, allez-y.

Mme Canonne : Je voudrais juste revenir par rapport à la stérilisation des chats sur les jardins familiaux, il y a quand même des chatons qui se sont retrouvés sur le site Mouvaux good vibes only, que tout le monde connaît et on s'est battus, c'est des chats qui sont donnés sans identification, sans stérilisation enfin ils n'ont pas été stérilisés du tout ces chats. Après, on est très très loin du rendez-vous qu'on avait eu avec les associations, il ne s'agissait pas de relayer des informations du salon de l'adoption, c'était organiser un salon d'adoption à Mouvaux. Enfin, j'ai l'impression qu'on n'a pas assisté au même rendez-vous en fait.

M. Stélandre : Alors je vais reprendre le même exemple : si le club de gym veut organiser une compétition de gym, c'est la mairie qui organise la compétition de gym ou le club de gym ? C'est bien le club de gym qui organise, par contre, nous on est en support à la manifestation sportive donc on prête les lieux. J'ai donc créé une sortie de compte-rendu lors de cette réunion en date de septembre 2021 où on avait dit justement mise en place d'un petit guide sur les bonnes pratiques à adopter, d'où l'article dans « C'est Mouvaux ». Des campagnes de stérilisation où je vous avais proposé, justement j'avais dit on attendait la création d'un SIVU parce qu'en fait, il y a une mutualisation des moyens au sein des différentes communes et on a même parlé des jardins des Coulons et même du cimetière. Là vous avez parlé de la mise en place d'un point de collecte à l'accueil de la mairie où je vous avais précisé que, l'accueil de la mairie je ne pense pas qu'il soit un lieu optimal pour en fait recevoir les croquettes ou de la nourriture pour les animaux. Enfin, la communication sur la création de l'association Mouvalloise « Les croquettes du bonheur », je pense qu'on a bien communiqué dessus. Et, encore une fois, je vous ai même proposé de subventionner cette association à partir du moment où on recevait le dossier de subvention, en tout cas aujourd'hui on est toujours en attente du dossier de subvention. Donc, je réitère ce que je dis, vous pouvez compter sur mon soutien pour la cause animale mais je ne peux pas faire à la place des associations mais en tout cas, comme tout le monde, il n'y a pas de soucis pour les soutenir.

Mme Canonne : Je pense que les associations font carrément leur taf, vraiment.

M. Stélandre : C'est ce que je dis.

Mme Canonne : Ah oui, mais quand on est sorti de l'entretien, vraiment j'étais hyper optimiste, les associations aussi et peu de temps après on s'est rendu compte qu'il n'y avait rien du tout, mais absolument rien. Vous avez même eu un mail de Marie Laurence Noel qui est sollicitée par rapport à un chat errant, une dame de Mouvaux qui l'avait sollicitée. En fait ce n'est pas la mairie du tout qui s'en est occupée, enfin elle n'a eu aucun retour, ça a été « on ne peut rien faire pour vous ». Juste pour info, c'est moi qui l'ai faite stérilisé à mes frais, peu importe. Mais c'est vraiment un manque de reconnaissance de tout ce qu'ils peuvent faire, c'est vraiment la misère. La protection animale, enfin je ne sais pas, il faut vraiment le vivre pour la connaître, enfin moi je suis sidérée, je suis vraiment sidérée entre ce qui s'est passé aux entretiens et ce que j'entends là maintenant, enfin je me dis c'est vraiment deux mondes à part.

M. le Maire : Je vais m'inviter un petit peu dans le débat, qui mérite peut-être mieux en commission et d'ailleurs je demande de l'inscrire en commission, il y a une compétence, j'ai un prestataire, un délégué qui s'appelle la LPA pour les animaux errants, n'importe quel Mouvallois est susceptible d'appeler et nous le transférons à la LPA et c'est le job de la LPA, il est payé pour ça et pas moi, je pense on est de l'ordre de 15 000 € par an. Et entre nous, chaque année d'ailleurs c'est Christian Mauconduit qui nous fait le compte-rendu de l'action de la LPA, ils ne sont pas débordés par les événements sur le territoire de la ville de Mouvaux. Le nombre de chats ramassés, je les compte sur les doigts des deux mains. Donc soit il y a un problème, soit la LPA ne fait pas son taf. Alors je sais que la LPA ne fait pas son taf aujourd'hui. On peut aussi anticiper par des actions que Jérémy a soulignées, des actions qui ont marqué des points. La prolifération, par exemple des chats au jardin des Coulons, bon, il était là, il y a eu un travail qui a été fait avec une association pour engager la stérilisation. Et je dis aussi, les personnes, qui sont les premières à râler sur la prolifération des chats, ce sont elles qui les nourrissent, OK. Jardins familiaux, le constat, je me rappelle très bien d'ailleurs, je ne suis pas dans la délation mais quelqu'un me dit : « Monsieur le Maire, il y a beaucoup trop de chats, vous ne vous rendez pas compte et ils font leurs besoins dans mes tomates », j'y suis retourné dernièrement, c'était lui qui ouvrait une boîte pour donner à manger aux chats, bon il faut comprendre. Je n'ai pas regardé si le chat était stérilisé ou non mais je suis favorable, je vous le dis en qualité de Maire et Jérémy, je suis favorable à mener des actions là où il y a prolifération de chats, là où il y a prolifération. L'action qui a été menée avec Bernard sur les jardins est à multiplier dans d'autres endroits. Alors, à ma connaissance, je dis bien à ma connaissance, petit Maire que je suis, à ma connaissance, j'ai l'endroit de l'Escalette, c'est le seul, je n'en connais pas d'autres, c'est l'Escalette où il y a prolifération de chats. Quand je dis prolifération, si vous voyez un chat errant, ce n'est pas une prolifération, c'est quelques chats. Et encore une fois sur l'Escalette, je sais ce qu'il en est sur l'Escalette, il y a eu des portées et « ah ce qu'il est beau le petit chaton, qu'il est beau le petit chaton » mais le petit chaton ne reste pas chaton et il grandit le chaton et si on ne le stérilise pas et bien ça y va. Et puis les habitants regardent ça paisiblement, ils regardent et après ils se retournent vers le Maire en disant « Pourquoi vous avez laissé faire pendant des années ? » Pourquoi vous les nourrissez pendant des années ? Il fallait anticiper. Donc encore une fois, en commission, mettez des actions en place, je suis favorable à mener des actions de stérilisation. Alors, avec des associations qui sont professionnelles dans le domaine, entre parenthèses. Bon des associations qui connaissent les stérilisations de chats, pour éviter aussi que les chats en pâtissent, parce que j'ai, dans des communes voisines, des actions qui ont été menées bon, les pauvres chats ils ont été stérilisés mais alors ils ne s'en sont pas bien remis parce que tout simplement ça a été fait une stérilisation à la va vite, avec des complications. J'échange souvent avec notre vétérinaire parce que justement j'ai des chats, voilà. Et je dis bien des chats.

Mme Canonne : Ils sont stérilisés ?

M. le Maire : Comment ? Bien sûr, les trois.

Mme Canonne : Super.

M. le Maire : Et ce sont des mâles et une femelle, tous stérilisés OK, voilà.

M. Stélandre : Par contre, je me permets quand même de rétablir une chose, donc madame Noel a envoyé un mail le 15 octobre 2021 auquel j'ai répondu « bonjour madame, cette obligation est attribuée à la LPA par convention. Je ne peux donc légalement pas intervenir. Je ne peux que transférer la demande à la LPA pour le moment. Je travaille justement pour que l'association « Les croquettes du bonheur » puisse obtenir une subvention. » Voilà la réponse que j'ai faite, donc j'ai bien répondu à cette dame. Je peux vous transmettre le mail. Voilà et donc par rapport à ce que je vous ai dit, il n'y a pas de souci, l'association Mouvalloise est la bienvenue, on peut du coup la subventionner et l'aider. Mais ne faites pas dire que je ne travaille pas avec vous parce que là je n'aime pas trop ce comportement, moi je vous le dis, oui car vous insinuez que je ne réponds pas à cette dame.

Mme Canonne : Ah non, non, pas du tout.

M. Stélandre : Vous avez insinué juste avant que je ne répondais pas à cette dame et que j'avais mal répondu.

Mme Canonne : Non, non, moi je vous dis ce qu'elle m'a relayé comme information. Après moi, je ne suis pas dans vos échanges de mails.

M. Stélandre : Donc, vérifiez, n'hésitez pas, moi je vous l'envoie, je vous envoie la réponse.

M. le Maire : Ce que je propose c'est que, au cœur de la commission, et je regarderai avec une attention toute particulière et une bienveillante attention, les actions que nous allons mener au niveau des jardins familiaux. Si on doit multiplier ces actions du style dans le quartier de l'Escalette, je suis avec une bienveillante attention l'analyse de ces propositions. Donc voilà, entrez en contact, mettez-vous autour d'une table, discutez et voyez comment on peut monter des opérations. Et je tiens aussi, et je terminerai par là pour pas être trop long encore une fois, on a évoqué les difficultés de la LPA, je ne jette pas la pierre parce que ce sont des bénévoles qui ont le cœur sur la main, qui ne sont pas payés et qui ont travaillé pendant des années dans des conditions, je vais peser le mot, merdiques, qui sont vraiment pour eux inhumaines et je ne parle même pas pour les animaux, voilà. On a la création de ce SIVU, ce SIVU j'espère bien qu'il va vivre et nous devons le faire vivre. Il ne s'agit pas de créer, je vous dis clairement ma volonté et ma détermination, donc de créer un SIVU et dire « j'ai fait, je suis tranquille », ce n'est pas dans mon tempérament. OK, je connais très bien Eric Denoeud et il le sait. C'est la création d'un SIVU pour apporter un plus par rapport à aujourd'hui, c'est revenir à une situation de normalité et apporter un plus au niveau du SIVU. Et je sais qu'Eric Denoeud a cette volonté d'apporter le plus, notamment par des actions. Pas simplement se cantonner à ramasser les chiens, les chats, les animaux, les mouettes mortes et autres ou les perruches qui se sont sauvées et les prendre et les garder. Non, il faut anticiper notamment par des actions de stérilisation, par d'autres actions. On a soulevé tout à l'heure dans le cadre de l'agenda 2030 un problème qui se passe ici sur notre territoire, l'invasion de perruches, l'invasion de perruches est là, il faudra bien à un moment donné agir vis-à-vis de cette invasion de perruches parce que pour l'instant tout le monde dit c'est beau « ouais t'as vu il y a des perruches à Mouvaux, c'est super, bravo elles sont vertes, regarde elles sont superbes ». En plus il y en a quelques-uns qui donnent à manger voilà. Les perruches aujourd'hui elles font des dégâts dans la biodiversité, elles font des dégâts parce qu'il y a une surpopulation de perruches. Dernièrement, encore une fois pour terminer, dernièrement j'ai quelqu'un qui a attiré mon attention sur la prolifération de pigeons, bon j'y suis allé pour me rendre compte, c'est vrai qu'il y a des pigeons mais pourquoi les personnes jettent le pain par la fenêtre, pourquoi ? C'est évident, si on veut encore plus de pigeons on met à bouffer, le problème c'est que les pigeons eux ils ne savent ce que c'est l'espace public et l'espace privé. Donc s'ils viennent sur votre toit, je ne peux pas intervenir, je n'ai le droit d'intervenir que sur l'espace public. Voilà, encore une fois, on est tous responsables, tous je dis bien, ce n'est pas que le Maire, ce n'est pas que vous le conseil municipal, on est tous responsables, on doit tous mener des actions en commun. Voilà, je me permets donc de clore ce conseil et de vous souhaiter une bonne et belle soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.